Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent soixante-dix-septième session

177 EX/INF.8
PARIS, le 31 août 2007
Original anglais

Point **19** de l'ordre du jour provisoire

JÉRUSALEM ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉSOLUTION 33 C/50 ET DE LA DÉCISION 176 EX/20

Résumé

Ce document est présenté conformément à la décision 176 EX/20, dans laquelle il était demandé au Directeur général de fournir un rapport d'avancement sur l'élaboration du Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem.

SYNTHÈSE DU PLAN D'ACTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL DE LA VIEILLE VILLE DE JÉRUSALEM

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

CONTEXTE

A. Mission préliminaire d'experts (février - mars 2004)

B. Comité international d'experts

C. Étapes de mise en œuvre

D. Composantes du Plan d'action

1. MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES D'INFORMATIONS

1.1 Inventaire et carte des priorités de conservation des monuments et sites historiques

2. IDENTIFICATION DE PROJETS DE CONSERVATION ET DE RÉHABILITATION DE CERTAINS MONUMENTS

2.1 Critères de sélection des projets

2.2 Profils de projets

3. MESURES POUR SOUTENIR LA CONSERVATION DES BÂTIMENTS À USAGE COMMERCIAL ET D'HABITATION

3.1 Manuel d'entretien et de réhabilitation de l'habitat

3.2 Formation du personnel technique et activités de sensibilisation des habitants

3.3 Étude d'un programme de microcrédit

4. INITIATIVES POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS CULTURELLES

5. MÉCANISMES DE FINANCEMENT

INTRODUCTION

Le caractère unique de Jérusalem et de son patrimoine culturel, qui mêle de façon exceptionnelle les valeurs historiques, artistiques et spirituelles, a toujours attiré l'attention du monde. Son inscription, à la suite d'une proposition d'inscription soumise par la Jordanie, sur la Liste du patrimoine mondial en 1981 et sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1982, est une reconnaissance de la valeur culturelle de son tissu urbain et de ses monuments, de son importance spirituelle extraordinaire et de sa composition sociale unique, résultat de nombreux siècles d'histoire et de développement culturel.

Sensible à la nature universelle de Jérusalem, la communauté internationale a souvent fait appel à l'UNESCO pour tenter de promouvoir le dialogue et la coopération dans ce qui apparaissait comme une question moins sujette à controverse : la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville. Abordée à chaque session des organes directeurs de l'UNESCO depuis 1967, cette question a été et reste un test mobilisateur de la pertinence de l'Organisation qui a notamment pour mandat de veiller à « la conservation et protection du patrimoine universel de livres, d'œuvres d'art et d'autres monuments d'intérêt historique… ».

Malgré tous les efforts entrepris tout au long de ces années, l'état de conservation de la Vieille Ville est encore loin d'être satisfaisant. L'absence de cadre politiquement favorable a jusqu'à présent freiné la mise en œuvre d'une action décisive et globale en faveur du patrimoine culturel de Jérusalem. C'est pourquoi, en 2001, le Directeur général de l'UNESCO a réaffirmé son intention de lancer une initiative internationale pour la sauvegarde de la Vieille Ville. Cette initiative a été rendue possible en 2003 avec l'adoption à l'unanimité par la Conférence générale de l'UNESCO d'une résolution demandant la préparation d'un Plan d'action pour sauvegarder le patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem, confiant ainsi explicitement à l'UNESCO la mission d'élaborer un Plan d'action pour la conservation de l'ensemble de la ville historique, dans un esprit de pleine coopération avec les parties concernées.

Les diverses mesures prises depuis cette date sont présentées ci-après, en particulier l'établissement du Comité international d'experts pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem et l'élaboration du Plan d'action demandé par le Conseil exécutif et la Conférence générale de l'UNESCO.

Tout en notant les progrès accomplis dans de nombreux domaines, cette initiative doit se développer de manière à ce que les habitants de la ville en bénéficient autant que ses monuments, car l'amélioration de la vie quotidienne, de l'environnement urbain et social est indispensable au maintien de la valeur universelle qui a justifié l'inscription de la Vieille Ville de Jérusalem sur la Liste du patrimoine mondial.

De plus, il est crucial d'entreprendre, dès que possible, la mise en œuvre effective de la seconde phase du Plan d'action. Nous ne pouvons nous contenter d'études, aussi complètes et valables soient-elles. Des actions concrètes doivent être prises sur le terrain, démontrant qu'une évolution est possible et qu'une amélioration du tissu et du patrimoine urbains n'est pas une utopie.

L'UNESCO remercie le Gouvernement italien dont la généreuse contribution a permis à ce travail de démarrer et d'être mis en œuvre. L'Organisation souhaite également remercier tous les experts internationaux, israéliens et palestiniens qui n'ont pas ménagé leurs efforts dans ce projet commun.

Enfin, le Centre du patrimoine mondial souhaite dédier ce travail à la mémoire de Gilles Nourissier, directeur de l'École d'Avignon, qui a apporté une contribution majeure à cette entreprise.

CONTEXTE

Lors de sa 32e session en 2003, la Conférence générale de l'UNESCO a apporté son soutien total à l'initiative d'élaboration d'un plan d'action global pour sauvegarder le patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem. À cette fin, elle a demandé à l'UNESCO de dépêcher, en coopération avec les parties concernées, une mission de haut niveau à Jérusalem, avec pour tâche d'évaluer l'état de conservation et de former un comité d'experts de composition équitable chargé de formuler, sur une base exclusivement scientifique et technique, des orientations pour le Plan d'action et des suggestions pour sa mise en œuvre.

A. Mission préliminaire d'experts (février - mars 2004)

Une mission hautement qualifiée et purement technique a été effectuée à Jérusalem, en février - mars 2004. Elle a procédé à une évaluation neutre et professionnelle de l'état du patrimoine culturel à l'intérieur de la Vieille Ville.

Le rapport de la mission de l'UNESCO expose les principaux problèmes affectant la conservation de la Vieille Ville de Jérusalem :

- facteurs de risques naturels,
- processus de planification, de gouvernance et de gestion,
- impact de la recherche archéologique,
- conservation du patrimoine archéologique,
- détérioration de monuments,
- altération du tissu bâti, de l'environnement urbain et de l'intégrité visuelle,
- trafic, accès et circulation,
- gestion du tourisme.

Le rapport présenté au Conseil exécutif lors de sa 170e session (document 170 EX/10 Rev.) et à la Conférence générale lors de sa 33e session (document 33 C/13) constitue la base du travail ultérieur du Centre du patrimoine mondial.

B. Comité international d'experts

À la demande de la Conférence générale, un Comité international d'experts indépendants a été établi et chargé de proposer les orientations du Plan d'action prévu en consultant les parties concernées. Le Comité international est composé de 12 experts de renommée mondiale dans divers domaines - architecture, archéologie, restauration, histoire de l'architecture et génie civil - ayant une connaissance professionnelle de la Vieille Ville de Jérusalem.

La première réunion de ce Comité a eu lieu les 25 et 26 janvier 2005. Il a défini trois domaines majeurs d'intervention comme réalisables dans les conditions actuelles :

- Conservation et restauration de monuments, maisons et infrastructures (consolidation et réparations urgentes, réhabilitation de certains bâtiments et caractéristiques urbaines, amélioration de l'habitat, etc.).

- Renforcement des capacités (formation de professionnels et d'artisans, élaboration d'outils de formation, tels que guides ou manuels techniques).

- Sensibilisation (programmes pour les jeunes, participation de la population), travail en réseau des universités (études et recherche conjointes, rassemblement de documents, établissement d'une banque de données) et présentation au public (brochures d'information, signalétique).

Les orientations proposées par le Comité ont fourni à l'UNESCO un cadre pour entreprendre l'élaboration du Plan d'action.

C. Étapes de mise en œuvre

Grâce à une contribution généreuse du Gouvernement italien, le Secrétariat a pu entreprendre l'élaboration du Plan d'action demandé. Après avoir élaboré un projet de programme d'activité et évalué sa faisabilité, le Centre du patrimoine mondial a identifié des experts dans les divers domaines de compétence requis. Les missions suivantes ont été effectuées :

Septembre 2005

- Définir et discuter les grandes lignes du Plan d'action, conformément aux orientations arrêtées par le Comité international d'experts et en concertation étroite avec toutes les parties concernées.
- Identifier les actions prioritaires pour la formulation des projets et les propositions de développement futurs.
- Rédiger un plan de travail pour les 12 mois à venir.

Décembre 2005

- Définir la méthodologie de mise en œuvre des activités identifiées, en concertation avec les experts techniques locaux désignés par les parties concernées.

Mars 2006

- Lancer le projet d'Inventaire et de carte des priorités de la conservation des monuments et des sites historiques.
- Commencer la préparation du Manuel d'entretien et de réhabilitation de l'habitat.
- Élaborer des systèmes de microcrédit pour la réhabilitation de l'habitat.

Juin 2006

- Effectuer un relevé des monuments et sites identifiés sur la base de la plate-forme d'informations définie, en vérifiant sur le terrain la cartographie existante.
- Rassembler les documents disponibles.
- Entrer les données dans un système d'information géographique.
- Déterminer les besoins en matière d'activités culturelles et leur faisabilité.

Novembre 2006

- Procéder à l'étude détaillée des sites prioritaires.
- Déterminer les besoins en matière de programmes de formation et leur faisabilité.
- Discuter du projet de Manuel d'entretien et de réhabilitation de l'habitat avec des experts locaux.
- Définir d'éventuels programmes de sensibilisation et activités culturelles sur la conservation du patrimoine de la Vieille Ville à l'intention des jeunes.

Avec l'accord des parties concernées, une proposition de Phase 1 du Plan d'action a été préparée et approuvée en octobre 2005. Conformément aux orientations définies par le Comité international d'experts et en tenant compte de la situation actuelle, la Phase 1 du Plan d'action a été axée sur

les activités envisageables de façon réaliste dans le contexte actuel. Les activités prévues ont été revues à la suite des avis donnés par les consultants et des discussions avec les parties concernées pendant la phase de mise en œuvre.

Les résultats des premières activités ont été soumis à la deuxième réunion du Comité international d'experts, qui s'est tenue à Paris les 4 et 5 septembre 2006, et à laquelle ont également participé deux des consultants travaillant sur le Plan d'action. Le Comité a exprimé sa gratitude pour le travail effectué et a communiqué sa synthèse des propositions et remarques pour améliorer le travail existant, ainsi que plusieurs suggestions supplémentaires pour compléter le projet de Plan d'action et passer à la seconde phase.

La Phase 2 a déjà démarré avec le lancement de quelques activités définies lors de la mise en œuvre de la Phase 1 et pour lesquelles des fonds étaient disponibles, en particulier la mise au point des premières activités culturelles et de formation, ainsi que l'achèvement de l'étude de faisabilité de systèmes de microcrédit.

D. Composantes du Plan d'action

Compte tenu des conditions spécifiques qui prévalent dans la Vieille Ville de Jérusalem, il a été convenu d'adopter une approche réaliste et le Plan d'action présenté consiste en cinq piliers principaux :

1. mise en place d'une base de données d'informations ;

2. identification de projets de conservation et de réhabilitation de certains monuments ;

3. mesures pour soutenir la conservation des bâtiments à usage commercial et d'habitation :

   (a) manuels de réhabilitation,
   (b) formation du personnel technique et activités de sensibilisation des habitants,
   (c) étude de systèmes de microcrédit ;

4. initiatives pour soutenir les activités culturelles ;

5. mécanismes de financement.

Dans le cadre de ces éléments de base, plusieurs activités ont déjà été menées par le Centre du patrimoine mondial lors de la Phase 1 (voir le tableau ci-dessous). D'autres, en cours ou à mettre au point prochainement, sont présentées au titre de la Phase 2.

Récapitulation du Plan d'action pour la sauvegarde du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem

Domaines d'intervention	Phase 1 *Décembre 2005 - février 2007*	Phase 2 *À court terme (mars 2007 - février 2008)*	Phase 2 *À moyen terme (2008 - 2010)*
1. Base de données d'informations	Inventaire et carte des priorités	---	Études complémentaires et mise à jour
2. Projets de conservation	19 profils de projets	---	Projets pilotes de restauration
3. Bâtiments à usage commercial et d'habitation :			
(a) Manuels de réhabilitation	Préparation du Manuel d'entretien et de réhabilitation de l'habitat	Publication du manuel	Préparation d'autres outils spécifiques
(b) Activités de formation	Évaluation des besoins	- Programme d'apprentissage - Programme de sensibilisation des habitants	- Formation des artisans locaux - Projets de formation sur le terrain - Création de programmes universitaires
(c) Systèmes de microcrédit	Évaluation de la demande et conception du programme	- Évaluation des offres - Analyse du cadre juridique	Systèmes de microcrédit
4. Activités culturelles	Évaluation des besoins	- Centres DREAM - Projets DigiArts	- Développement des activités - Amélioration des espaces
5. Mécanismes de financement		Publication d'une brochure	Mobilisation de la communauté internationale

1. MISE EN PLACE D'UNE BASE DE DONNÉES D'INFORMATIONS

Une base de données unifiée de toutes les ressources du patrimoine à Jérusalem, fondée sur les inventaires et la documentation existants et régulièrement mise à jour grâce aux études nécessaires, est indispensable pour soutenir les efforts de conservation à long terme, afin :

- d'identifier et de cartographier les risques et les menaces qui portent atteinte ou pourraient porter atteinte aux valeurs patrimoniales de la Vieille Ville de Jérusalem ;

- d'identifier et de combler les lacunes que peuvent présenter les informations disponibles ;

- d'établir des stratégies de conservation à long terme en s'appuyant sur une perspective globale.

La mise en place de la base de données unifiée doit reposer sur la poursuite du travail engagé lors de la Phase 1 pour préparer la carte des priorités (voir ci-dessous). Celle-ci n'était que la première étape d'un long travail de documentation dont les besoins devraient évoluer quand d'autres études et des relevés plus détaillés seront pris en considération.

Beaucoup d'efforts ont déjà été faits dans cette direction par différents chercheurs et institutions universitaires. Les travaux les plus récents, qui ont été utilisés comme point de départ pour établir la base de données de la carte des priorités, sont :

- la base de données préparée par la Welfare Association dans le cadre du Plan de revitalisation de la Vieille Ville de Jérusalem, basée sur une étude sur le terrain effectuée entre 1998 et 2000, couvrant l'ensemble du tissu historique à l'exception du quartier juif ;

- les « Sites de la Vieille Ville 2004 », étude établie par l'Autorité des antiquités d'Israël dans le cadre de la proposition d'intégration d'un Plan directeur détaillé de la Vieille Ville dans le Projet de plan 2005 de la municipalité de Jérusalem ;

- les cartes de Bieberstein et Bloedhorn (*Tübinger Atlas des Vorderen Orients*, Wiesbaden, 1992) concernant la période 1099-1750, qui offrent la reconstitution la plus détaillée du développement historique de la Vieille Ville.

1.1 Inventaire et carte des priorités de conservation des monuments et sites historiques

Ce projet se concentre principalement sur la préparation d'une base de données UNESCO-Centre du patrimoine mondial d'un système d'information géographique (SIG) concernant les monuments et sites historiques de la Vieille Ville, qui devrait servir d'outil pour :

- leur identification et leur inventaire ;
- la définition des besoins en matière d'interventions de conservation ;
- la sélection des projets prioritaires.

Le but de cette base de données et de cette carte n'est pas de créer une source d'informations supplémentaire, mais de réunir les informations existantes dans des cartes et inventaires antérieurs, informations qui serviront de base spécifique pour les besoins du Plan d'action.

L'identification des « objets » de l'inventaire ne résulte pas d'une définition abstraite de ce qui est considéré comme un « monument historique » ou un « site historique ». À cet effet, il convient plutôt de se rappeler que :

- le tissu urbain de la Vieille Ville est un « monument » et un « site historique » en soi, comme l'indiquent les critères qui ont justifié son inscription sur la Liste du patrimoine mondial, quelle que soit la définition de ces termes employée ;

- le Plan d'action aborde les problèmes de conservation de ce tissu dans un autre projet concernant l'habitat historique, c'est-à-dire le modèle d'habitation mineur ou vernaculaire.

Pour les besoins de l'inventaire, nous considérons comme « monuments » et « sites historiques » tous les éléments qui non seulement ont individuellement un caractère culturel et architectural spécifique et distinct, mais qui apportent également une contribution intéressante à la forme et à la structure du tissu urbain en tant que :

- témoignage des différentes strates historiques et des différentes phases de développement du tissu urbain jusqu'à une époque récente ;

- points « focaux » ou « nœuds » fonctionnels et/ou morphologiques aux différentes échelles : du quartier au « secteur » et à l'ensemble de la ville ;

- structures architecturales ou espaces urbains qui ont une particularité et/ou représentent un site connu dans le contexte urbain.

Cette activité s'est déroulée en plusieurs étapes :

(a) Définition de la méthodologie, sur la base des orientations définies par le Comité international d'experts.

(b) Travail préparatoire, puis établissement de la liste et de la base de données des monuments et sites historiques de la Vieille Ville, par intégration et comparaison des sources disponibles et par une étude sur le terrain. Ce travail comportait :

- l'analyse des différentes sources ;

- l'établissement d'une liste provisoire de monuments et sites historiques ;

- la préparation d'une carte de base actualisée de la Vieille Ville ;

- la définition de la plate-forme d'informations nécessaire pour caractériser les monuments et sites historiques ;

- la préparation et la mise en œuvre de l'étude sur le terrain en vue de l'identification définitive des monuments et sites et de leur caractérisation ;

- l'identification définitive des monuments et sites historiques de la Vieille Ville (liste et carte) et l'établissement du SIG de la Vieille Ville à partir des conclusions et des données recueillies grâce à l'étude sur le terrain.

(c) Caractérisation des monuments et sites historiques d'après les résultats de plusieurs interrogations de la base de données du SIG :

- catégorisation des différents « objets » inventoriés et étudiés en fonction de leur importance physique et culturelle (ensembles, bâtiments ou parties de bâtiments, éléments spéciaux, vestiges archéologiques, rues, espaces libres) ;

- caractérisation en fonction de la période historique, de la typologie, de l'intérêt culturel et architectural, des fonctions et utilisations, de la visibilité et des liens avec le contexte urbain.

La synthèse des aspects physiques pris en considération à ce stade a permis une classification préliminaire de tous les objets inventoriés et étudiés.

(d) « L'état de conservation » et l'identification des monuments et sites historiques qui « nécessitent » des interventions de conservation à des degrés divers. Ces besoins sont également définis et hiérarchisés par des interrogations spécifiques du SIG visant à mettre en évidence :

- les menaces pour l'intégrité architecturale et l'authenticité ;
- les risques d'instabilité structurelle ;
- l'existence d'utilisations incompatibles ou d'abandons ;
- la présence d'autres risques/possibilités dans l'environnement urbain alentour.

Sur cette base, une classification de tous les « objets » inventoriés est proposée en fonction des « besoins » d'interventions de conservation des bâtiments, ainsi que des besoins et possibilités d'autres interventions dans les espaces non bâtis, les rues et les sites archéologiques. Cette étude identifie une série de monuments et de sites appartenant à des catégories différentes et pouvant être les priorités d'une politique de conservation destinée à servir d'outil de sauvegarde et de revitalisation de la Vieille Ville.

(e) Proposition d'une première sélection de monuments et sites qui pourraient faire l'objet de projets de conservation pilotes dans le cadre du Plan d'action. Cela concernerait non seulement les besoins et priorités identifiés dans les sections ci-dessus, mais aussi l'objectif plus général de définir dans les grandes lignes une stratégie de conservation urbaine. Les critères généraux et les conditions spécifiques de faisabilité ont débouché sur l'identification d'une quarantaine de projets possibles concernant différentes catégories et types d'objets. Parmi eux, 18 profils de projets ont été élaborés.

Le concept de priorité dans le contexte de la Vieille Ville de Jérusalem est très délicat si l'on prend en compte simultanément l'état de conservation de différents éléments de son patrimoine, leurs dimensions, le niveau de risque, la faisabilité réelle des projets de restauration et les acteurs concernés.

La base de données continuera à être développée et enrichie d'informations sur le patrimoine culturel de la Vieille Ville et son état de conservation. Cela renforcera la valeur de cet outil de gestion essentiel en prévision de son utilisation future pour la conservation de la Vieille Ville de Jérusalem.

2. IDENTIFICATION DE PROJETS DE CONSERVATION ET DE RÉHABILITATION DE CERTAINS MONUMENTS

La nécessité de définir et de mettre en œuvre des mesures/projets à court terme a été soulignée par les experts pour mettre en évidence l'engagement international de préserver ce patrimoine unique et le rôle de l'UNESCO, en évitant les projets trop ambitieux qui auraient peu de chances de se réaliser dans les circonstances actuelles.

Selon l'approche adoptée pour le Plan d'action, les projets doivent être choisis non seulement en vue d'élaborer une base méthodologique et opérationnelle permettant de sauvegarder le patrimoine historique, mais aussi afin de mettre en évidence les possibilités éventuelles d'entreprendre un processus plus global de réhabilitation et de revitalisation de la Vieille Ville. Ils doivent par conséquent concerner les bâtiments et les sites qui ont un grand besoin d'interventions de conservation et qui pourraient en même temps devenir les catalyseurs d'un processus qui serait progressivement étendu dans le tissu urbain, en particulier dans les quartiers les plus délabrés.

Pour cela, il est essentiel d'identifier et de sélectionner des projets d'intervention à objectifs multiples, visant à rendre progressivement la Vieille Ville plus vivable pour ses habitants, développant les activités culturelles et sociales, créant de nouvelles sources de revenus grâce au renforcement des activités, tout en garantissant la préservation et la conservation des différents éléments du patrimoine.

Il faut souligner que, pour garantir le nécessaire préalable de la faisabilité, il a été décidé dans un premier temps de ne pas prévoir d'interventions sur les murs de la ville et les principaux ensembles monumentaux (c'est-à-dire la Citadelle, le Haram ash-Sharif, le Mur occidental, le Saint Sépulcre) parmi les projets prioritaires possibles. Ces ensembles sont indéniablement considérés comme les principaux atouts du patrimoine culturel de la Vieille Ville et représentent les principaux pôles de son système fonctionnel. Ces sites exposés à des menaces critiques auraient besoin d'interventions d'entretien et de restauration, mais dans sa Phase 1 le Plan d'action était orienté vers les interventions faisables ; or, dans la situation actuelle, une intervention de conservation sur ces monuments n'aurait aucune chance de réussite.

2.1 Critères de sélection des projets

Les critères suivants ont été définis et utilisés pour sélectionner les projets de conservation prioritaires :

Critères généraux :

(a) représenter un échantillon des différentes strates historiques et culturelles ;

(b) représenter un échantillon des différentes catégories et typologies de monuments et sites présentant un grand intérêt architectural et/ou spatial ;

(c) répondre à des besoins de conservation spécifiques, principalement par rapport (i) aux menaces pour l'intégrité architecturale et (ii) aux risques structuraux ;

(d) faciliter la sensibilisation, la participation de la population et le renforcement des capacités ;

(e) être disséminés et liés à (ou représenter) des nœuds ou voies stratégiques du tissu urbain, afin que les projets de conservation concernant les bâtiments puissent servir de catalyseurs pour une réhabilitation plus globale de la Vieille Ville.

Critères de faisabilité :

(f) répondre immédiatement aux pressions sociales en encourageant la revitalisation économique et culturelle en tant que partie intégrante d'un processus de conservation durable ;

(g) donner la priorité aux interventions de réutilisation des bâtiments vides et délabrés ou des espaces non bâtis sous-utilisés, en relation avec le critère (f), mais aussi pour améliorer l'accès aux monuments et sites historiques, ainsi que leur visibilité ;

(h) donner la priorité à la réhabilitation et au repavage des rues principales, en particulier celles qui sont en escalier, afin d'améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées, la collecte des ordures et l'état de l'environnement en général ;

(j) donner la priorité à la réhabilitation et à la restauration des éléments spéciaux liés à la disposition des rues principales, afin de garantir leur préservation et d'améliorer leur visibilité, en associant les habitants aux projets de réhabilitation.

2.2 Profils de projets

Sur la base des résultats de la Carte des priorités, des recommandations du Comité international d'experts, de l'ensemble de critères de faisabilité proposé et des réactions des parties concernées, les profils de projets ont été définis selon les catégories suivantes :

(a) projets de conservation/restauration ;

(b) projets de réutilisation ;

(c) conservation et réhabilitation de bâtiments utilisés en mauvais état ;

(d) valorisation d'espaces publics non bâtis ;

(e) projet à l'échelle d'une rue.

(a) Projets de conservation/restauration

1. Cathédrale Saint-Jacques
2. Église Saint-Jean Baptiste
3. Sabil(s) :
   - Sitti Maryam (Bab Al Asbat)
   - Al Ain (Tariq Al Wad)
   - An Nazir (dans le cadre du projet concernant la rue An Nazir)

Ces profils de projets concernent la conservation et la restauration d'édifices monumentaux et d'éléments spéciaux de périodes et types différents qui sont en mauvais état et sérieusement menacés par des dégâts structuraux et/ou une défiguration de leurs éléments décoratifs.

Ces projets incluent une étude architecturale de l'ensemble du bâtiment et des détails concernés ; une analyse du comportement structural et du mode de déformation ainsi qu'une étude des fissures sur des élévations et coupes transversales appropriées ; l'identification des interventions de consolidation requises et l'établissement de critères techniques pour la conservation/restauration des éléments architecturaux ; et enfin, une évaluation des coûts d'intervention.

(b) Projets de réutilisation

4. Hammam al-Ain
5. Hôpital Saint-Jean
6. Couvent des Saints-Archanges
7. Etz Hayim Yeshiva
8. Fabrique de tuiles Al Ma'mal

Ces profils de projets sont destinés à explorer le potentiel et les opportunités de « réutilisation adaptative » pour des activités économiques (c'est-à-dire artisanales et commerciales) et sociales (c'est-à-dire de loisirs, culturelles, éducatives) de bâtiments historiques inutilisés.

Ces profils de projets comprennent des études architecturales et une analyse structurale, visant principalement à évaluer les options de réutilisation possibles et les coûts approximatifs. Des critères techniques seront établis pour les interventions de consolidation et la conservation/restauration des éléments architecturaux nécessaires.

Des propositions de conception architecturale seront élaborées pour la création dans ces locaux d'aménagements à vocation sociale (projet 4), d'activités culturelles (projets 5, 7 et 8), de résidences et de services touristiques (projet 6).

(c) Conservation et réhabilitation de bâtiments utilisés en mauvais état

9. Monastère Saint-Jean Charalambos
10. Madrasa al-Kilaniyya
11. Ribat Al Kurdi/Al Mansuri (dans le cadre du projet concernant la rue An-Nazir)
12. Khan al-Sultan
13. Souk al-Qattanin

Ces profils de projets concernent la préservation des monuments et bâtiments historiques qui sont très peuplés et/ou utilisés pour des activités commerciales. Des utilisations inappropriées mettent en péril leur intégrité architecturale, mais dans la situation actuelle, aucune intervention de conservation et de restauration ne peut être envisagée car cela supposerait de reloger des habitants.

L'étude architecturale et structurale devrait être complétée par une enquête sur les conditions socioéconomiques de la population résidente et les activités actuelles, afin de suggérer des solutions réversibles possibles pour améliorer les conditions de logement. Ces profils de projets étaient destinés à devenir d'éventuelles « études de cas » pour la mise en pratique du Manuel de réhabilitation de l'habitat, afin d'explorer la possibilité de préserver les éléments architecturaux contre des défigurations ultérieures tout en améliorant les conditions de logement des habitants et le caractère vivable des activités concernées.

Certains projets n'ont été élaborés que partiellement, à partir de la documentation disponible et des informations recueillies lors de l'étude globale de juin 2006, car il n'a pas été possible de pénétrer dans les bâtiments pour effectuer les études architecturales et socioéconomiques nécessaires.

(d) Mise en valeur d'espaces publics non bâtis

14. Mur large et tour d'Israël
15. Quartier de l'église Nea
16. Zone de Burj el Luqluq
17. Zone de la porte Saint-Etienne

Ces profils de projets répondent à la nécessité d'améliorer la qualité de vie et les conditions environnementales dans la Vieille Ville par la réhabilitation de quelques espaces non bâtis liés à des sites archéologiques, à des vestiges architecturaux et aux murs de la ville.

Les études portent principalement sur les utilisations actuelles, les structures spatiales et les aménagements paysagers pour intégrer la documentation existante.

Les possibilités de créer ou de renforcer les activités sociales tout en améliorant l'accessibilité et la compréhension des sites historiques ont été explorées.

(e) Projet à l'échelle d'une rue

18. Rue An-Nazir

Un projet à l'échelle d'une rue a été envisagé ; il comprend les volets suivants :

- analyse et amélioration de la physionomie de la rue, y compris restauration des façades, pavage de la rue, revalorisation des vitrines des boutiques, enseignes et mobilier urbain ;

- analyse des activités existantes et des conditions socioéconomiques ;

- conservation et réutilisation des bâtiments historiques.

Au stade actuel, le projet se concentrera sur :

- des orientations pour la restauration et la rénovation des façades et des propositions détaillées pour la restauration de la porte et du sabil ;

- le repavage de la rue, en relation avec les propositions de rationalisation des utilisations commerciales et des parkings existants ;

- l'amélioration de la physionomie de la rue, y compris des propositions pour les enseignes, les vitrines des boutiques, la suppression des câbles.

Les enquêtes sur les activités économiques et sur l'état de conservation et d'utilisation des monuments et bâtiments existants doivent être entreprises avec l'autorisation des parties concernées.

De plus, sur la base de l'étude effectuée pour préparer les profils de projet de l'hôpital Saint-Jean et du souk al-Qattanin, une première étude spécifique d'architecture et d'ingénierie concernant les typologies de voûtes d'arêtes, importantes et récurrentes à Jérusalem, a été lancée grâce à des fonds mis à disposition par les Universités de Florence et de Ferrare (Italie).

Certains projets prioritaires seront élaborés en tant que **projets de restauration pilotes**. Ils consisteront en :

- études préliminaires conformément aux normes techniques internationales (sources historiques, études sur place avec caractérisation des structures et du sol, essais en laboratoire et analyse structurale),

- travaux de restauration,

- mise à jour de la plate-forme d'informations de la base de données pour entrer les nouveaux types de données,

- développement de la formation et de la participation de la population parallèlement à la mise en œuvre des travaux.

3. ACTION POUR SOUTENIR LA CONSERVATION DES BÂTIMENTS À USAGE COMMERCIAL ET D'HABITATION

Cette composante du Plan a pour but d'améliorer la qualité des bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation et les conditions de vie des habitants, tout en préservant les éléments architecturaux ordinaires du tissu urbain en tant que composante essentielle du site du patrimoine mondial.

Jérusalem doit être envisagée et traitée comme une ville vivante où cohabitent différentes communautés. L'habitat est indubitablement l'une des priorités : 70 % du tissu bâti de la Vieille Ville sont à usage d'habitation et la plupart des habitants appartiennent à des communautés démunies, disposant de revenus très limités. Il faut de toute urgence améliorer les conditions de

vie de la population, en tenant compte du mauvais état des maisons et des infrastructures, ainsi que de l'absence de services sociaux dans de nombreux quartiers.

Les interventions sur le tissu bâti sont souvent effectuées sans appui technique et les habitants ne sont pas conscients des priorités de la conservation. Il y a un grave manque d'expertise en matière de conservation. Il faut développer des outils spécifiques tels que :

3.1 Manuels de réhabilitation

Il faut de toute urgence diversifier les outils en élaborant diverses stratégies de communication graphique et écrite adaptées aux divers publics ciblés (architectes et ingénieurs, artisans locaux, habitants) afin de tenir compte de leurs compétences spécifiques.

Parmi les différentes activités prévues pour améliorer les bâtiments à usage commercial et d'habitation, la première est la production d'un « ***Manuel d'entretien et de réhabilitation des logements*** », grâce à une subvention de l'Espagne.

L'élément central de ce travail est l'architecture traditionnelle, essentiellement civile et domestique, encore habitée et construite selon des techniques préindustrielles. Le Manuel est un outil de réhabilitation pratique et opérationnel à l'usage des professionnels et des artisans, qui vise à apporter des réponses simples et illustrées à des problèmes concrets. C'est aussi :

- une étude de l'effet des perturbations qui, depuis plus d'un demi-siècle maintenant, se répercutent sur les méthodes de construction et de rénovation des logements, ainsi que sur les différentes manières de préserver les édifices anciens ;

- un outil pour sensibiliser les décideurs, les professionnels et le grand public et leur faire connaître les grandes valeurs attachées à cette architecture traditionnelle ainsi que les nombreux dangers qui la menacent.

Destiné en priorité aux techniciens chargés de la conservation et aux habitants, ce Manuel se présente sous la forme d'un fascicule contenant une présentation de l'architecture traditionnelle de la Vieille Ville de Jérusalem et une série de 58 fiches techniques illustrées.

Ce Manuel porte plus particulièrement sur les diverses typologies et techniques de construction, où l'architecture traditionnelle est considérée comme un patrimoine transmissible ainsi que comme un ensemble immobilier à forte densité de population. Les fiches illustrées montrent les problèmes de réhabilitation les plus courants et les solutions possibles sous forme de bonnes pratiques concernant :

- la pathologie des structures ;
- les toitures ;
- les façades ;
- les menuiseries ;
- la ferronnerie ;
- les aménagements.

Le Manuel devrait être publié en anglais, arabe et hébreu d'ici à février 2008. Un DVD de toute la documentation pourrait aussi être compilé avec les trois versions linguistiques.

3.2 Formation du personnel technique et activités de sensibilisation des habitants

On sait que la formation est l'un des moyens essentiels de promouvoir de bonnes méthodes d'entretien et de réparation. Il faudrait en particulier mettre au point des activités de formation pour les artisans et les ouvriers afin de créer, par exemple, des groupes qualifiés auxquels il pourrait

être fait appel pour des travaux de restauration spécifiques, dans la situation exceptionnelle de la Vieille Ville de Jérusalem où la main-d'œuvre professionnelle disponible est actuellement très réduite.

Des campagnes de sensibilisation ciblant des publics différents (habitants, décideurs, ouvriers du bâtiment) sont nécessaires pour faire comprendre aux communautés les valeurs de leur environnement urbain et diffuser les principes de conservation.

Le développement d'un réseau universitaire pourrait également être un outil efficace pour élargir l'impact des initiatives.

Lors de la Phase 1, une évaluation globale des besoins de formation dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine a été effectuée en coopération étroite avec le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Sur la base de cette évaluation, le Plan d'action énumère plusieurs activités de renforcement des capacités à mettre en œuvre lors de la seconde phase d'exécution. En raison du nombre limité d'ouvriers expérimentés dans la Vieille Ville, des programmes de formation de base pour la main-d'œuvre non qualifiée ont été prévus dans le Plan d'action.

Les activités suivantes ont déjà été discutées et convenues avec des partenaires locaux à titre de première étape de la mise en œuvre des programmes de formation :

- élaboration d'un programme d'apprentissage subventionné pour encourager les entrepreneurs à former des jeunes. Une formation sur le terrain sera combinée à des cours théoriques simples, ouverts également aux artisans locaux afin de leur permettre d'acquérir les compétences spécialisées nécessaires pour répondre aux besoins de conservation et d'entretien ;

- un programme de sensibilisation des habitants des différentes communautés à la conservation du patrimoine de la Vieille Ville.

Plusieurs aspects à développer dans un proche avenir ont été recensés, à savoir :

- des programmes de formation à l'intention des artisans locaux pour leur permettre d'acquérir les compétences spécialisées nécessaires pour répondre aux besoins de conservation et d'entretien ;

- des projets de formation sur le terrain liés aux projets de restauration pilotes ;

- l'appui à la création de programmes universitaires pour la conservation du patrimoine architectural.

3.3 Étude de systèmes de microcrédit

Des programmes de microcrédit pourraient être un outil important pour aider les occupants à faire face à quelques-uns de leurs besoins élémentaires en matière de financement de leur logement. Des études pour déterminer la meilleure stratégie de mise en œuvre potentielle de ces programmes ont été lancées, en élargissant l'analyse aux activités de petit commerce.

En particulier, une étude de faisabilité a été entreprise parallèlement à la préparation du Manuel pour explorer un outil potentiel de financement des projets de réhabilitation de l'habitat. Cette étude a consisté en :

- une évaluation pour obtenir des résultats empiriques sur la demande de services financiers parmi les habitants à revenus faibles et moyens de la Vieille Ville, en intégrant la capacité de remboursement de base des ménages ;

- des prévisions financières sur la base des données obtenues.

L'évaluation, effectuée sur un échantillon de 250 observations recueillies auprès des habitants de la Vieille Ville, a donné des informations sur les éléments suivants :

(1) caractéristiques socioéconomiques des enquêtés ;

(2) sources et utilisations des fonds employés par les habitants pour financer leurs différents besoins ;

(3) prêts formels et informels que les habitants ont demandés et utilisés ces dernières années ;

(4) prêts individuels qui pourraient intéresser les clients potentiels et conditions associées à ces prêts ;

(5) nature des prêts potentiels à l'amélioration du logement, basée sur :

- les types de logements dans lesquels vivent couramment les clients potentiels ;
- les améliorations types apportées ces dernières années ;
- les types d'amélioration qu'ils aimeraient entreprendre dans l'avenir.

L'évaluation fait apparaître une forte demande potentielle (80 % de l'échantillon ont déclaré être intéressés par l'accès à des prêts à l'amélioration du logement) et une capacité potentielle de rembourser. Ces résultats ont été utilisés comme base pour concevoir un produit de microcrédits.

Un programme de microcrédit pour le logement offrirait des prêts relativement peu élevés (généralement inférieurs à 10 000 dollars des États-Unis, avec une moyenne ciblée d'environ 3 000 dollars des États-Unis pour le programme proposé). Les prévisions financières effectuées indiquent qu'un programme de ce type pourrait bénéficier à 2 000 ménages d'ici cinq ans, avec un portefeuille d'en-cours d'environ 5,4 millions de dollars des États-Unis à la fin de cette période. Le portefeuille de prêts pourrait être constitué en combinant des subventions d'amorçage et une dette à coût raisonnable.

Une étude complémentaire pour avoir une vue d'ensemble du secteur des microcrédits dans le contexte spécifique de la Vieille Ville de Jérusalem avec une analyse du cadre juridique et une évaluation des acteurs les plus pertinents de la microfinance est en cours. Elle donnera des informations sur :

- les principales caractéristiques de la fourniture de services de microfinancement (type de produit offert, type de cible, etc.) ;

- l'existence de politiques et produits spécifiques pour l'habitat ;

- une évaluation préliminaire de l'intérêt potentiel pour le développement de nouveaux produits (microcrédits pour le logement) et la participation au projet de l'UNESCO ;

- des recommandations sur la façon de procéder, la planification des prochaines étapes.

Si les résultats sont encourageants, une étude sera également engagée pour savoir si un groupe de banques en relation avec chaque groupe culturel pourrait être constitué pour administrer le

microfinancement des fonds pour les habitants de la Vieille Ville. La date prévue d'achèvement de cette activité est décembre 2007.

4. INITIATIVE POUR SOUTENIR LES ACTIVITÉS CULTURELLES

L'initiative de l'UNESCO pour développer des activités culturelles parallèlement à la préservation des sites et bâtiments historiques de la Vieille Ville a été bien accueillie par les différentes communautés.

Jérusalem se heurte à de nombreux problèmes, dont la pauvreté, l'analphabétisme et le chômage. Il y a en outre un manque de centres socioculturels convenables, d'écoles et d'infrastructures pour les jeunes. La mission de juin 2006 a obtenu des informations générales sur les institutions culturelles existantes, ainsi que sur les institutions bilatérales et internationales qui pourraient être intéressées par un soutien à des actions de développement culturel pour la Vieille Ville. Les principaux obstacles déterminés sont : le nombre insuffisant de lieux de rencontre, en particulier pour les jeunes, la mauvaise qualité des infrastructures, l'absence d'activités de promotion et de développement, les faibles niveaux de financement. Cette inadéquation des infrastructures et des services exacerbe les problèmes des jeunes.

Renforcer les institutions existantes semble être le moyen le plus efficace de faire face à ces problèmes à court terme. Deux institutions en particulier - le centre socioculturel Burj el Luqluq et la Fondation Al Ma'mal - disposent des infrastructures de base et ont le potentiel requis pour élargir le contenu et le volume de leurs activités ; deux des profils de projets présentés plus haut ont pour but d'améliorer les espaces appartenant à ces institutions. Les activités à développer doivent être de nature permanente, plutôt qu'événementiels orientés et cibler en priorité les jeunes.

Les actions identifiées sont :

- mettre en place des activités artistiques pour les jeunes ;
- mettre au point des activités pilotes utilisant les nouvelles technologies.

L'UNESCO a commencé à mettre en œuvre certaines activités culturelles sous la forme de projets pilotes, en s'appuyant sur les institutions locales existantes et en explorant la possibilité d'en développer d'autres à moyen terme comme suit :

- **Centres « DREAM »**

  Le mécanisme de Centres « DREAM » (Dance, Read, Express, Art and Music) de l'UNESCO pour les jeunes en situations de conflit ou de post-conflit, déjà en place à Kaboul (Afghanistan), à Port-au-Prince (Haïti), à Phnom Penh (Cambodge) et en cours à Monrovia (Libéria), peut être mis en œuvre dans certaines institutions existantes de la Vieille Ville de Jérusalem avec des fonds du programme « Tribute 21 » lancé par le Groupe Felissimo et l'UNESCO.

  Cette proposition concerne la création à Jérusalem de clubs extrascolaires pour les jeunes de 6 à 18 ans. Quatre centres actifs ont été sélectionnés en raison de l'espace dont ils disposent et de leur emplacement. Les clubs DREAM proposeront des cours de sports, de musique, de langue et d'art, ainsi qu'une bibliothèque. Des activités supplémentaires seront proposées ponctuellement, notamment « la journée du cinéma », des conférences de sensibilisation (sur l'importance de la lecture, la consommation de drogue, la santé, etc.), des spectacles de marionnettes et des pièces de théâtre.

- **Projet DigiArts : « Images et sons de ma ville »**

  Le programme de l'UNESCO « Images et sons de ma ville », axé sur l'utilisation créative des technologies de la communication, permet aux jeunes d'étudier leur environnement urbain et de partager des expériences concernant leur ville grâce à des ateliers et à l'utilisation d'équipements numériques : vidéo, photos et projets sonores. Le produit concret est un projet numérique d'images artistiquement modifiées et sonorisées. Il doit prendre la forme d'un projet pilote qui sera étendu aux autres écoles des différentes communautés de la Vieille Ville.

Le but du projet pilote est d'inviter et de guider les participants - artistes/éducateurs, jeunes de 13 à 17 ans de Jérusalem et des environs à s'engager dans un atelier artistique à la Fondation Al Ma'mal avec du personnel, des éducateurs et/ou des artistes qui travaillent en partenariat avec des centres socioculturels dans la Vieille Ville. Le projet pilote comprendra :

- un programme de formation pour les professeurs et le personnel,
- l'application du programme par les élèves et les responsables des institutions culturelles,
- un concours de la meilleure réalisation produite grâce au programme.
- une exposition à la Fondation Al Ma'mal d'art contemporain.

Les activités culturelles à développer dans un proche avenir sont les suivantes :

(a) À moyen terme

- étendre les activités à d'autres centres de la Vieille Ville,
- améliorer l'utilisation des espaces disponibles pour ces activités,
- élargir les activités des fondations existantes.

(b) Tourisme culturel

- recensement des infrastructures culturelles de la Vieille Ville,
- formation de jeunes aux fonctions de guides touristiques assistants.

(c) Artisanat

Outre les sites et monuments historiques, les produits de l'artisanat et les souvenirs sont une attraction visible pour les touristes. Cependant, les produits actuels sont de mauvaise qualité et le marché est inondé d'articles importés. Convenablement développé et élargi, le secteur de l'artisanat peut contribuer au potentiel marketing de la Vieille Ville, tout en procurant des emplois aux femmes et aux jeunes. Des ateliers de formation dans le domaine de l'artisanat seront inclus dans les projets à la recherche de parrainages.

5. MÉCANISMES DE FINANCEMENT

L'UNESCO a l'intention de mobiliser l'aide internationale pour mener à bien la conservation du patrimoine culturel de la Vieille Ville de Jérusalem.

Les demandes de financement adressées aux donateurs doivent s'assurer que les « formules de financement » comprennent non seulement le financement d'actions de restauration spectaculaires visibles, mais aussi les coûts d'entretien régulier du bâti et des infrastructures pour garantir la viabilité du programme.

Le Plan étudiera la faisabilité de l'établissement d'une société de crédit/fonds renouvelable pour soutenir la réhabilitation des maisons et des entreprises par leurs propriétaires, avec la collaboration et les conseils techniques de professionnels de la conservation.

L'élaboration du Plan d'action se poursuivra avec une campagne de collecte de fonds pour soutenir d'autres projets. Les projets qui seront présentés à des donateurs potentiels consisteront en une sélection de projets de restauration choisis parmi les profils de projets existants et les activités culturelles et de formation supplémentaires qui pourraient être développées prochainement.

Une brochure contenant des descriptions préliminaires des projets accompagnées d'estimations budgétaires à présenter aux donateurs potentiels sera publiée avant la fin 2007.

Ce document est imprimé sur du papier recyclé.